

DEMANDOLX

Commune adhérente depuis 2008

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

**LE PARC
EN CHIFFRES**

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var**LES PARCS
EN FRANCE**

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

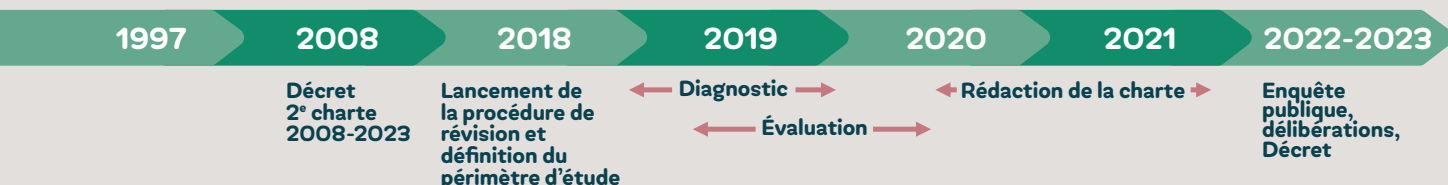
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Apports de connaissances et préconisations environnementales auprès du Conseil départemental pour les travaux sur leurs infrastructures routières ;
- 18 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune ;
- Sortie découverte du **hameau de Ville** avec les élus du comité syndical du parc et présentation des travaux de recherches réalisés sur ce site remarquable ;
- Appui aux travaux de restauration et d'entretien de la **végétation des bords du torrent de la Fontaine** : 4.6 km traités par le SIVU depuis 2008.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Étude de **valorisation et de préservation du site de Ville** : accompagnement et financement de l'étude, via le programme européen LEADER ;
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire et le collège de Castellane sur l'environnement, l'eau, le patrimoine, la vie du territoire....



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement et aide au financement du projet de développement et de valorisation des **bistrots de pays** porté par le pays A3V, via le programme européen LEADER ;
- Promotion de la **randonnée** : création d'une fiche randonnée sur le sentier de la Ferme brûlée (Saint-Barnabé-Vauplane, valorisée dans www.cheminsdesparcs.fr



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la commune lors de l'élaboration de son **plan local d'urbanisme** : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions ;
- Accompagnement de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions ;
- Avis sur l'implantation d'une **centrale photovoltaïque au sol** porté par la société Solaire Direct sur le lieu-dit « Couebre » (2010).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) ;
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie-grièche, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Cartographie et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides** ;
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** ;
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc ;
- Travaux de **restauration et d'entretien de la végétation des bords de rivière** : 801 km traités (haut et moyen Verdon : 587 km ; Artuby-Jabron : 135 km ; bas Verdon : 79 km) depuis 2008 ;
- Animation de la **démarche Natura 2000** sur les sites du plateau de Valensole, des basses et grandes gorges et du Montdenier-Chiran : amélioration des connaissances, définition d'objectifs de gestion et actions menées avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales, MAEC) ou les propriétaires (contrats Natura 2000) en vue de préserver les richesses naturelles ;

- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages** : 60 prises de vue initiales représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... et suivi de leur évolution ;
- **Inventaire du patrimoine public**, du bâti lié à l'eau et des cabanons pigeonniers du plateau de Valensole ;
- Programme de **restauration du patrimoine bâti** et de transmission des savoir-faire traditionnels (chaux, plâtre paysan, pierre sèche, calade...) : une 50^{aine} d'édifices restaurés ou ayant fait l'objet de prescriptions du Parc, dont 31 restaurés en chantiers participatifs ;
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : conférences, cafés-débat, visites ou randonnées guidées, démonstrations, formations... avec les communes ou les associations volontaires ;
- Création d'**outils pédagogiques** : fiches ressources, malles et espaces pédagogiques sur différents thèmes (patrimoine bâti, pastoralisme, biodiversité, urbanisme...) ;
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015) ;
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : conférences, cafés-débat, visites ou randonnées guidées, démonstrations, formations... avec les communes ou les associations volontaires ;
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...) ;
- **Promotion de la randonnée et des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays - tours du Verdon ;
- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité ;
- Audit des **consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics et préconisations pour 8 collectivités volontaires ;
- **Marque valeurs Parc** : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques (hébergements, activités de pleine nature) ; formations et valorisation à l'échelle régionale en lien avec le Comité régional du tourisme et les autres Parcs (Mes esca'parcs, portail de l'écotourisme...) ;
- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés

sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013) ;

- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la **maîtrise des loisirs motorisés** (prise d'arrêtés, pose de panneaux...) ;
- **Études de faisabilité** réalisées par la régie d'aménagement et de gestion des **sites naturels fréquentés** : identification des dysfonctionnements et des potentiels du site, propositions de solutions aux élus de la commune, faisabilité technique, juridique et financière des solutions retenues ;
- Programme d'actions du **contrat rivière** : appui technique et financier sur 35 projets de stations d'épuration (21 réalisées, 14 en cours), de schémas directeurs eau potable ou assainissement, de 18 toilettes sèches...
- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années) ;
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus

www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook

facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur

youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon

91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc retrouvez les dates sur

parcduverdon.fr/agenda

Suivez la révision de la charte

parcduverdon.fr/verdon2038

Venez à la Maison du Parc

du lundi au vendredi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél. 04 92 74 68 00

info@parcduverdon.fr